



Mis à jour le 4 Août 2008

PROCÈS-VERBAL DE LA 115^E RÉUNION

(APPROUVÉ)

DATE : Du 31 mars au 1^{er} avril 2008

LIEU : Pavillon Kruger, Université Laval, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Eli Angiyou, vice-président
Michael Barrett, président

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Chantal Leblanc-Bélanger
Gilles H. Tremblay

Nommés par le gouvernement du Québec :

Jean Couture
Paule Halley
Sylvie Létourneau

Secrétaire exécutive :

Nancy Dea

SONT ABSENTS :

David Okpik, nommé par l'Administration régionale Kativik

INVITÉS :

Michel Allard, *directeur adjoint, Centre d'études nordiques, Université Laval*
Stéphane Cossette, *Service des parcs, MDDEP*
Simon St-Georges, *coordonnateur des Affaires autochtones, division de la foresterie, MRNF*
Alain Thibault, *Service des parcs, MDDEP*

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 115^e réunion du CCEK débute à 9 h, le 31 mars 2008, dans une salle de conférences du pavillon Kruger de l'Université Laval à Québec. Le président invite les membres à proposer des changements à l'ordre du jour. La réunion se déroule selon l'ordre du jour ci-dessous :

L'ordre du jour qui suit est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du Centre d'études nordiques
3. Adoption du procès-verbal de la 114^e réunion
4. Affaires découlant de la 113^e réunion et correspondance
5. Développement minier au Nunavik
6. Qualité de l'eau potable
7. Gestion des matières résiduelles
8. Matières dangereuses
9. Faits divers
10. Gestion des forêts
11. Budget, secrétariat et membres
12. Chapitre 23 de la CBJNQ
13. Patrimoine du Nunavik
14. Parcs et aires protégées au Nunavik
15. Dates et lieux des prochaines réunions

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Eli Angiyou et appuyée par M. Jean Couture. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUES

Les membres accueillent Michel Allard, directeur provisoire du Centre d'études nordiques (CEN). M. Allard explique que le Pavillon Kruger, dans lequel la réunion a lieu, fait partie de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval qui se concentre sur l'étude de nouveaux produits du bois.

M. Allard explique que le CEN est l'un des quatre centres de l'Université spécialisés dans les recherches nordiques et que celui-ci est affilié à ArcticNet, un réseau d'organismes étudiant l'incidence des changements climatiques sur les côtes de l'Arctique canadien.

Le CEN se spécialise dans les sciences naturelles et son objectif scientifique principal est d'améliorer la compréhension des régions et des environnements nordiques. Il contribue également à la qualité environnementale des régions nordiques en augmentant le transfert d'information et le développement des connaissances au sein des communautés inuites. Le CEN a également créé des

partenariats avec des organisations inuites telles que l'ARK, la Société Makivik et l'Institut culturel Avataq. Au Nunavik, le CEN participe présentement à la recherche sur le pergélisol et recueille des données dans les 14 communautés inuites tout en contribuant à l'élaboration de méthodologies visant l'amélioration des pratiques de surveillance. Les autres projets de recherche dans le Nunavik auxquels participent les membres du CEN portent sur les ressources en eau, la glace des lacs et des rivières, les dynamiques de la limite forestière, l'écologie animale (particulièrement celle du caribou) et la restauration des terres. Une station de recherche à Kuujjuaraapik, qui est active depuis les années 1960, accueille de nombreux projets d'étude dont plusieurs projets de l'API 2007-2008. Le CEN dispose également d'une station de recherche au lac à l'Eau Claire, en collaboration avec l'ARK, qui joue le rôle de base à temps partiel pour l'étude du pergélisol et la cartographie du fond marin de la région.

M. Allard mentionne également que le CEN souhaite mener des études sur les résidus miniers et que ce dernier discute présentement de la possibilité d'installer de l'équipement de surveillance des résidus des compagnies minières du Nunavik.

Finalement, le CEN croit dans le concept d'évaluation intégrée et vise à élaborer, au sein de la structure d'ArcticNet, une évaluation complète de l'état de l'environnement et de la population dans le Nord du Québec et dans le Labrador. Cela signifie la cueillette de plus de données sur les sciences humaines, les sciences de la santé et sur la faune et ce en collaboration avec d'autres centres de recherches et organisations inuites.

Un membre demande comment la surveillance de la santé et celle de l'environnement sont liées au sein du CEN. M. Allard explique que de nombreuses études ont été menées par le Centre Nassivik, basé à Laval, au sujet des contaminants dans les aliments traditionnels, des niveaux de BPC dans le lait maternel, de la présence de plomb dans les oiseaux de proie causée par l'utilisation de balles de plomb et de la qualité de l'eau potable. De plus, pendant l'étude sur la santé de Qanuippitaa? Nunavik menée en 2002, des spécialistes de la recherche et des professionnels de la santé ont travaillé ensemble en vue de rassembler des renseignements sur l'environnement et la santé parmi les communautés inuites. Ces renseignements ont été ajoutés à l'une des plus grandes bases de données du monde sur l'état de santé d'une population autochtone.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 114^E RÉUNION

Des modifications sont apportées au procès-verbal de la 114^e réunion du CCEK ainsi qu'à celui de la conférence téléphonique du 4 février. Il est décidé que l'adoption de ces deux procès-verbaux sera remise à la prochaine réunion.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 114^e RÉUNION ET CORRESPONDANCE

La secrétaire exécutive présente aux membres la liste de la correspondance qui a été reçue et transmise depuis la dernière réunion. Quant aux affaires découlant de la 114^e réunion, les sujets suivants sont abordés :

-Site Web du CCEK

COFEX-N a informé la secrétaire exécutive qu'il manque un schéma du gouvernement fédéral pour le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social affiché sur le site Web du CCEK. Les membres demandent à la secrétaire exécutive de communiquer avec le COFEX-N pour leur demander un schéma ou un graphique du processus fédéral.

Les membres demandent également que la version finale du guide préparée par le CCEK sur l'amélioration de la transparence du processus d'évaluation et d'examen prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ soit affichée sur le site Web.

-Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées

Une lettre appuyant le projet d'élaboration d'une position nationale de l'ITK concernant l'incidence de la stratégie sur les effluents d'eaux usées à l'échelle du Canada et sur les quatre régions inuites a été transmise à Environnement Canada. Les membres demandent que le comité fasse un suivi sur cette question une fois la stratégie finale présentée.

Un membre demande si des modifications à la *Loi sur les pêches* auraient une incidence sur ladite stratégie et les attentes quant aux infrastructures d'assainissement du Nunavik.

-Conférence téléphonique du 4 février 2008

Il est décidé que le procès-verbal de la conférence téléphonique du 4 février sera joint à celui de la 115^e réunion du CCEK. Il sera approuvé à la prochaine réunion du CCEK.

5. DÉVELOPPEMENT MINIER AU NUNAVIK

Les membres ont été informés que dans le cadre du processus du chapitre 23 de la CBJNQ, des audiences publiques concernant le projet Nunavik Nickel de Canadian Royalties ont eu lieu en février 2008 dans les communautés de Puvirnituq, Salluit et Kangiqsujuaq. Lors de ces audiences, les représentants du promoteur du projet étaient présents pour expliquer le projet. La participation des communautés fut élevée, ce qui a permis de connaître l'opinion de la population sur l'implantation du projet minier.

Selon les informations connues par le CCEK, il semble qu'avant la consultation publique, la plupart des participants des communautés avaient peu ou pas accès à la documentation portant sur le projet. Cela représente une lacune du processus de participation publique mis en œuvre.

Il a été signalé que la participation semble avoir été importante et avoir enrichie les audiences. Cependant, les services de traduction offerts semblent avoir été parfois de piètre qualité. De plus, même si un bref aperçu du projet ainsi qu'une vidéo promotionnelle ont été fournis par le promoteur, les renseignements disponibles au public étaient encore insuffisants.

Les membres examinent la lettre transmise par la CQEK concernant les commentaires du CCEK au sujet du processus de planification des audiences publiques du projet. Dans cette lettre, le président, M. Peter Jacobs, fait référence à un document datant de 1998 sur lequel le CCEK et la CQEK se seraient entendus au sujet de la procédure de consultation publique pour les projets de développement au Nunavik. Après avoir examiné les archives du CCEK, une référence à l'examen d'une ébauche du document en question a été trouvée dans le procès-verbal de la 72^e réunion. Toutefois, aucune référence au document final ou copie dudit document n'ont pu être trouvées. Les membres s'entendent pour dire que le document de 1998 n'est pas connu du public et ne semble pas répondre aux besoins en matière d'information et de participation du public.

Les membres répondant à la lettre de la CQEK pour lui demander une copie du document de 1998 et pour savoir s'il peut être rendu public, notamment sur les sites Web de la CQEK et/ou du CCEK. La lettre mentionnera à nouveau la préoccupation du CCEK face à l'efficacité et à la transparence du processus de participation publique.

Une autre lettre sera préparée à l'intention de l'administratrice provinciale, la sous-ministre du MDDEP. Elle soulignera que le CCEK est préoccupé par le processus de consultation réalisé pour l'analyse du projet, y compris le caractère incomplet de la documentation soumise à l'information publique ainsi que le délai insuffisant accordé au public pour prendre connaissance des documents. Cette lettre indiquera également que la prise de décision en cours reposera sur ce qui pourrait être une consultation incomplète des communautés touchées par le projet. Le CCEK croit que le public avait besoin de plus de temps pour examiner l'information produite fournie et y réagir.

De plus, en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ, l'utilisation des terres et la durabilité sont des aspects importants devant être considérés lors de l'examen d'un projet de développement. Le projet Nunavik Nickel propose un dédoublement de certaines infrastructures et entraînera des incidences cumulatives à long terme. La lettre invitera également l'administratrice à discuter de la modernisation du processus de participation publique du chapitre 23 de la

CBJNQ. Le projet Nunavik Nickel de la Canadian Royalties étant l'objet d'une consultation publique mixte, une lettre similaire sera transmise à l'administrateur fédéral.

Finalement, le CCEK répondra à la correspondance du MTQ qui stipulait qu'une réunion aurait lieu avec Canadian Royalties au sujet de ses projets d'infrastructures routière, maritime et aéroportuaire. La lettre le remerciera d'avoir organisé une telle réunion et demandera de l'information sur les résultats de celle-ci. Elle soulignera que vu l'augmentation du nombre de projets de développement au Nunavik, le moment est approprié pour réviser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. De plus, la lettre réitérera la préoccupation du CCEK face à la multiplication des infrastructures de transport dans la région.

6. QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

En ce qui a trait au projet de recherche visant à cerner les méthodes et les fréquences de nettoyage des réservoirs d'eau des résidences au Nunavik, les membres sont avisés que le projet a officiellement été lancé au début du mois de mars et que de faux réservoirs d'eau ont été construits à cet effet. Un diplômé a été recruté pour coordonner le projet. Un membre se questionne sur le type de plastique qui a été utilisé pour construire les réservoirs. La proposition de projet indique qu'il s'agit de plastique PEBD qui est présentement utilisé au Nunavik.

Le contrat est maintenant finalisé et le premier versement a été versé par le CCEK. Un rapport de mi-projet est attendu dans six mois. Un membre demande s'il est possible de visiter l'emplacement du projet ou que les chercheurs viennent présenter le projet de recherche lors d'une réunion future.

7. Gestion des matières résiduelles

-Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles

Depuis la dernière réunion du groupe de travail, l'ARK a transmis une lettre au MDDEP demandant un soutien financier en vue d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. La lettre a été transmise en décembre 2007 et le groupe de travail attend toujours une réponse de la part du MDDEP.

Une troisième réunion aura lieu plus tard cette semaine afin de discuter des prochaines étapes à suivre tant pour la région que pour le groupe de travail.

Il est à noter que l'ARK possède les fonds nécessaires à la construction d'infrastructures telles que des centres de recyclage et de matières dangereuses, mais elle n'a pas les fonds pour couvrir les coûts d'exploitation.

Un membre mentionne qu'une forte collaboration est nécessaire pour aider à réduire les coûts liés au transport des matières résiduelles, de la ferraille et des déchets dangereux au sud de la province, et que l'établissement d'un programme est requis pour que les villages nordiques puissent faire de même. Un autre membre demande s'il y a eu des progrès dans la collecte des halocarbures au sein des communautés. Un suivi sera présenté à la prochaine réunion.

Un autre membre mentionne que certaines communautés se sont plaintes d'un manque de barils vides disponibles pour la collecte de déchets dangereux, comme ceux utilisés pour l'huile et l'antigel.

-Commission des transports et de l'environnement

Le comité examine un document portant sur l'état de la gestion des matières résiduelles dans la province de Québec publié par la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale. Une lettre présentant les commentaires du CCEK au sujet du document a été transmise à la Commission.

8. Matières dangereuses

-Barils à Kuujjuaraapik

Une membre explique qu'elle a fait de plus amples recherches concernant les barils abandonnés à Kuujjuaraapik et qu'elle a parlé à un employé d'Environnement Canada afin d'avoir une meilleure perspective du contexte de cette question. Elle a été informée du fait que les barils datent des années 1950 et 1960, et que la plupart d'entre eux avaient été apportés à l'emplacement pendant la construction de l'aéroport pour le projet ligne Mid-Canada. L'aéroport appartient maintenant à Transports Canada, mais les barils se situent sur des terres provinciales. Ils contiennent du bitume ou du goudron très épais et nombre de ces barils craquent, rouillent, et déversent cette substance sur les terrains avoisinants. Les barils subissent aussi une érosion causée par l'eau salée de la baie d'Hudson et sont recouverts par les sables poudreux.

En 2002, Environnement Canada a communiqué avec le ministère de la Défense nationale et a été informé que tous les dossiers liés à ces barils avaient été détruits dans un incendie. Un programme fédéral visant à nettoyer des endroits contaminés est en place, mais un ministère en particulier doit prendre la responsabilité du dossier pour avoir accès aux fonds disponibles. Environnement Canada désire examiner une solution pour ce problème.

Les membres sont informés que ce sujet a également fait l'objet de discussions pendant la réunion annuelle entre l'ARK et le MDDEP. Les représentants du MDDEP ont stipulé que le gouvernement provincial possède également des fonds pour le nettoyage des sols contaminés et que le problème des barils à Kuujjuaraapik a déjà été désigné comme une prioritaire. Ils avaient cependant

besoin d'une preuve de vente du terrain pour aller de l'avant. Il a été suggéré, lors de cette réunion, que le Village nordique de Kuujuaaraapik transmette une lettre au MDDEP demandant qu'une mesure soit prise.

Les membres du CCEK réalisent que le nettoyage du site pourrait avoir lieu conjointement entre les deux gouvernements puisque les deux parties semblent vouloir aller de l'avant et possèdent les fonds requis pour le faire. Les membres décident d'aider le Village nordique de Kuujuaaraapik à rédiger une ébauche de demande à l'intention des deux gouvernements pour nettoyer le site.

-Ligne Mid-Canada

Le sujet de la phase deux du nettoyage de la ligne Mid-Canada a également été abordé lors de la réunion annuelle entre le MDDEP et l'ARK. Il y a encore plus de 16 000 barils et des infrastructures décrépités qui devraient être retirés de ces emplacements. Le MDDEP a suggéré que l'ARK rédige une lettre à l'intention de la sous-ministre demandant les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux.

Un membre demande qu'on lui envoie le lien du site Web qui contient des renseignements sur la ligne Mid-Canada.

9. FAITS DIVERS

-Stratégie pour le Nord du gouvernement du Canada

Aucun autre renseignement n'a été trouvé concernant la demande visant à inclure le Nunavik dans la Stratégie pour le Nord du gouvernement du Canada. Les membres notent que la stratégie n'était pas claire et ils ne sont pas certains de ses objectifs.

Un membre suggère que le CCEK demande des renseignements à ce sujet auprès de l'ITK. Un autre membre souligne que le ministère des Pêches et des Océans estime le Nunavik dans le cadre de l'Arctique et que le développement de leurs stratégies inclut des régions au-dessus du 60^e parallèle. Les membres indiquent qu'ils continueront de se pencher sur cette question.

-Campagne de sensibilisation à l'environnement du CCEK

La secrétaire exécutive mentionne que depuis la dernière réunion, elle a reçu des sacs d'épicerie réutilisables de la part d'une compagnie du Nunavik qui se spécialise dans les articles promotionnels pour les organisations régionales. Même si cette compagnie ne produit pas les sacs, elle peut insérer le logo du CCEK sur les sacs. Elle présente plusieurs types de sacs et de possibilités de logos. Les prix d'impression et d'envoi sont également discutés. Le comité décide de mettre 5 000 \$ de côté pour ce projet et demande que le logo soit imprimé sur au moins 1 000 sacs.

Il est décidé qu'un des membres, qui voyage souvent dans les communautés du Nunavik, en collaboration avec le bureau du CCEK à Kuujuaq, aidera à distribuer les sacs.

-Année polaire internationale (API)

La secrétaire exécutive explique qu'elle a participé à l'examen des projets pour lesquels des demandes de financement ont été déposées dans le cadre de la deuxième ronde de demandes du programme canadien de l'API 2007-2008. L'examen était semblable au premier; le mérite d'un projet aux fins de financement est évalué en fonction de son incidence culturelle et sociale, ainsi que de la formation, de l'héritage scientifique et de la participation des Inuits. Un des projets ayant fait l'objet d'une demande de financement avait été appuyé par le CCEK : le suivi de l'étude de 2002 intitulée « Le programme de salubrité des eaux coquillières au Nunavik » concernant la salubrité des eaux coquillières dans les cinq communautés suivantes : Salluit, Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk et Tasiujaq.

-Environmental Monitoring and Health Surveillance: une étude de cas d'ArcticNet

La secrétaire exécutive explique qu'elle a participé à un atelier commandité par ArcticNet visant à discuter des questions environnementales et de santé dans quatre régions inuites du Canada. Le but de l'atelier était d'explorer comment les changements climatiques influenceront la santé des Inuits. Quatre études de cas ont été publiées en vue d'illustrer davantage les problématiques actuelles en matière de santé et d'environnement dans chaque région, ainsi que les possibles préoccupations futures. Les études de cas ont également présenté des procédures de surveillance existantes dans chaque région. Ces études seront utilisées pour créer une base de données de renseignements concernant ces questions qui pourra être utilisée comme référence pour les spécialistes de la recherche et les professionnels de l'environnement ou de la santé.

-Page verte du Makivik Magazine

La secrétaire exécutive informe les membres qu'elle a été invitée à contribuer à la création d'une page verte pour la revue. En acceptant de participer, le logo du CCEK sera ajouté à la page en tant que commanditaire principal. La secrétaire présente une ébauche de la page en expliquant que chaque édition contiendra des conseils, selon la saison pendant laquelle la revue sera publiée et de l'information sur les espèces en péril au Nunavik. Cette page encouragera les gens à devenir plus «écologiques» et à faire parvenir des histoires et des photos de leurs gestes environnementaux. Le comité accepte de donner un certain nombre de sacs d'épicerie réutilisables comme prix de participation.

-Projet «Une heure pour la Terre»

Un membre explique qu'il a été interviewé, ainsi que la secrétaire exécutive, par la chaîne de radio CBC à propos du projet «Une heure pour la Terre». Les entrevues ont été diffusées au Nunavik et au Nunavut. Une heure pour la Terre est un projet mondial visant à agir contre les changements climatiques.

Le 28 mars dernier, la population a été invitée à éteindre les lumières de leur domicile durant une heure afin de réduire la consommation d'énergie et donc, les émissions de carbone. Au Nunavik, après qu'une émission de radio locale ait expliquée le concept de projet, plus de 50 % des ménages de la communauté d'Akulivik y ont participé en éteignant leurs lumières.

10. GESTION DES FORÊTS

Les membres du CCEK accueillent M. Simon St-Georges, coordonnateur des affaires autochtones, division de la foresterie, MRNF. Il explique que récemment, le MRNF a reçu le mandat de nommer un directeur général pour chaque région. Pour celle du Nord du Québec, il s'agit de M. Guy Héту, qui est basé à Lebel-sur-Quévillon. Ce bureau travaille à développer et à comprendre les forêts, la faune et les intérêts miniers de la région ainsi qu'à créer des projets plus à la population locale. M. St-Georges souligne qu'il est aussi membre du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP).

En 2006, le secteur de la foresterie du MRNF a entamé un nouveau projet visant à rassembler plus d'information concernant la limite nord des arbres, ayant pour objectif de relever ou de maintenir l'état de cette limite. L'inventaire de la forêt a commencé en 2007 et se poursuivra pendant les deux prochaines années. Les données aideront à juger la productivité des forêts nordiques. Au Nunavik, il n'y a en ce moment aucune pratique commerciale de foresterie et les intérêts en matière d'exploitation se limitent au niveau communautaire.

Le MRNF attend un avis juridique concernant l'application du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)* sur toutes les terres publiques. Les dispositions du règlement assureraient le maintien ou la mise en valeur du couvert forestier, la protection des ressources combinées de l'environnement forestier, et la compatibilité des mesures de gestion des forêts des terres du domaine public. Ces mesures permettraient de mieux protéger les forêts des pratiques commerciales non nécessaires et d'encourager les activités communautaires. Il incomberait aux officiers de la faune du Nunavik d'appliquer ce règlement, qui contient des dispositions liées aux routes, aux ponts et aux habitats fauniques.

Un membre note que le CCEK est préoccupé par la faune du Nunavik et par la manière dont le développement de la foresterie en influencerait l'habitat. Des études effectuées dans la région démontrent un taux de recouvrement très lent pour les régions ayant été exploitées. M. St-Georges explique que la division de la faune du MRNF est responsable d'examiner une région pour en faire l'inventaire faunique, la collecte de données et la consignation des activités traditionnelles.

Un autre membre mentionne qu'en vertu du paragraphe 23.5.34 de la CBJNQ, le CCEK doit recevoir une copie de tout plan de gestion des forêts préparé par le MRNF pour la région. M. St-Georges assure au comité que le MRNF ne prévoit aucun plan de gestion des forêts puisqu'il n'y a aucun intérêt commercial dans la région. En fonction des données recueillies grâce à des photographies aériennes, la région démontre un taux de maturité et de régénération respectable, mais il n'y a toujours pas de signe évident d'un potentiel d'exploitation important.

Concernant la possibilité d'une exploitation communautaire au Nunavik, M. St-Georges recommande qu'elle demeure petite et non basée sur la production commerciale. Les arbres ne devraient être exploités que pour le bois de chauffage ou les petits travaux de construction, et le projet ne devrait être établi qu'en fonction d'une exploitation unique, et non d'un projet à long terme. La durabilité devrait également être un objectif. De plus, si le bois est retiré des terres de catégorie I, l'élaboration du plan de gestion sera moins complexe.

Il souligne qu'en ce qui concerne le projet d'exploitation forestière entre les deux communautés de Kuujuaq et de Kangiqsualujuaq, celui-ci devrait être concentré dans les terres de catégorie I et basé sur les besoins à court terme de ces communautés tout en ayant une durée maximale de un an. Puisque le taux de croissance observé dans les forêts du nord n'est que le quart de celui des forêts du sud, il est important de ne pas couper trop d'arbres. Il note également qu'il faut tenir compte de plusieurs composants variables dont le sol, la météorologie et l'incidence de l'exploitation sur la faune et la flore. L'incidence globale d'un tel projet dépendra du traitement appliqué aux peuplements forestiers, du moment de l'exploitation et du type de machines utilisées. Il indique qu'une exploitation hivernale serait préférable. Les membres suggèrent que le MRNF contacte la Société Makivik, qui agit à titre de promoteur du projet, pour réitérer ces points et pour demander que toute proposition de nouveau projet soit présentée au MRNF ainsi qu'au CCEK.

M. St-Georges explique que pour toute activité d'exploitation forestière sur les terres crie de catégorie 1, il revient au conseil de bande de fournir au MRNF un plan de gestion des forêts qui contient les incidences sur les trappeurs locaux. Les trappeurs sont considérés utilisateurs de la terre et tout utilisateur doit être consulté. Au Nunavik, les corporations foncières représentent les chasseurs locaux et sont les propriétaires des terres de catégorie 1.

Il explique également que le MRNF peut nommer une région comme étant un écosystème forestier exceptionnel, ce qui offre une plus grande protection quant aux activités d'exploitation. Lorsqu'une activité est proposée dans une telle région, le MRNF doit tenir compte de ce statut exceptionnel.

Un membre demande si un inventaire global des forêts était prévu pour le Nunavik. M. St-Georges mentionne que l'étude physique des forêts nordiques

s'étendrait jusqu'à Kuujjuaraapik, mais qu'elle ne couvrirait pas la région entière. Les membres remercient leur invité et lui demandent de les tenir au courant de tout nouveau renseignement concernant les forêts ou les activités commerciales au Nunavik.

Les membres décident de rédiger une lettre à l'intention de M. Guy Héту pour le remercier de la présentation du MRNF et lui demander de les tenir au courant de toute autre donnée concernant les forêts au Nunavik. La lettre soulignera également la recommandation de la Commission Coulombe à l'effet qu'un inventaire des forêts du Nunavik devrait être entrepris.

11. Budget, secrétariat et membres

- Budget 2008-2009

La secrétaire exécutive explique qu'elle a apporté une modification au budget de 2008-2009 qui avait été approuvée lors de la dernière réunion. Elle a dû tenir compte du fait qu'au 1^{er} janvier de chaque année, il y a une augmentation de 2 % dans le coût de location d'une unité domiciliaire à Kuujuaq.

Le budget mis à jour sera transmis de nouveau à M. Robert Joly du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et à M. François Boulanger de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

-Plan d'action quinquennal 2009-2014

Les membres examinent l'ébauche du plan d'action quinquennal 2009-2014 du CCEK. Les membres proposent plusieurs modifications et décident d'ajouter une liste des principales organisations avec lesquelles le comité travaille. De plus, la différence entre les objectifs et les mesures du plan ne sont pas claires. Les membres demandent que le document soit révisé et qu'une nouvelle ébauche soit disponible pour la prochaine réunion.

-Président et vice-président 2008-2009

Le gouvernement du Québec n'a pas encore nommé de président du CCEK pour l'année 2008-2009. Quant à lui, le gouvernement du Canada n'a pas nommé de vice-président. Il est décidé que Michael Barrett et Eli Angiyou maintiendront leur poste respectif jusqu'à ce que des décisions soient prises par les deux gouvernements.

12. CHAPITRE 23 DE LA CBJNQ

-Guide visant à améliorer la transparence du processus prévu au chapitre 23 de la CBJNQ.

Les membres décident que la version finale du guide visant à améliorer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur

l'environnement et le milieu social prévu au chapitre 23 de la CBJNQ est prête à être affichée sur le site Web du CCEK. Il est demandé que le mot ébauche soit supprimé du document afin que ce dernier soit considéré final, tout en gardant la possibilité d'y ajouter d'autres commentaires ou modifications à mesure qu'ils se présenteront.

Une copie du document a été transmise aux intervenants qui ont collaboré à sa réalisation, ainsi qu'à l'ARK et à la nation naskapie de Kawawachikamach afin d'obtenir leurs commentaires.

Les membres demandent qu'une copie du guide soit également transmise à la sous-ministre du MDDEP afin d'obtenir ses commentaires et pour que cette dernière soit informée du fait que le document est maintenant disponible sur le site Web du CCEK.

13. PATRIMOINE DU NUNAVIK

Les membres discutent du document intitulé «*Un regard neuf sur le patrimoine culturel*», produit par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCC). Le document propose plusieurs changements à la *Loi sur les biens culturels* en vue d'élaborer une nouvelle approche visant à protéger le patrimoine du Québec. Ces modifications recommandent l'augmentation du pouvoir accordé aux municipalités pour leur permettre d'intervenir dans les affaires touchant la protection de la culture. Il demande aux gouvernements régionaux d'effectuer un inventaire du patrimoine culturel par territoire.

Le document met également l'accent sur l'expansion ou la redéfinition de la portée de la *Loi sur les biens culturels* en incluant de nouveaux éléments du patrimoine tels que le patrimoine culturel intangible, qui comprend les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les aptitudes qu'un groupe ou une communauté reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel. Par exemple, les activités et les connaissances traditionnelles des Inuits pourraient être comprises dans cette définition.

Les modifications proposent également de protéger les paysages extraordinaires. Un membre mentionne que cela est novateur et intéressant. Cependant, le concept de paysage extraordinaire est difficile à cerner et peut varier grandement d'une personne à l'autre. De plus, les Inuits peuvent avoir une idée bien différente de ce qu'est un paysage extraordinaire comparativement aux gens du sud.

De plus, lors de l'analyse de projets de développement, notamment ceux soumis au chapitre 23 de la CBJNQ, l'évaluation des impacts d'un projet sur le paysage peut être demandée au promoteur. L'analyse des paysages demeure toutefois

un domaine de l'environnement qui est difficile à étudier et dont les méthodes d'évaluation sont encore rares.

Le MCCC prévoit mener une consultation publique dans chacune des régions du Québec, y compris le Nunavik. Bien qu'aucune date ne soit pas encore établie, les membres pensent qu'il est important que le CCEK y participe et qu'il rédige un exposé après avoir observé les commentaires émis à l'audience.

Un membre demande si la protection des paysages, tel que proposée dans la nouvelle loi, peut empêcher un projet de développement. Un autre membre se questionne sur les ressources disponibles au Nunavik pour retracer le patrimoine culturel du territoire.

14. Parcs et aires protégées au Nunavik

- Projet de parc des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

Les membres accueillent M. Stéphane Cossette et M. Alain Thibault du Service des parcs, MDDEP, qui ont été invités à présenter le concept du dernier projet de parc à être mis en œuvre au Nunavik, le Projet de parc des Lac-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire.

Des audiences publiques pour le projet de parc sont prévues vers la semaine du 16 juin prochain dans les communautés de Umiujaq et Kuujuarapik-Whapmagoostui puisque le parc couvre un vaste territoire qui est utilisé par chacune d'entre elles.

L'un des principaux objectifs de la création de ce parc est de conserver un échantillon représentatif des régions naturelles des Cuestas hudsoniennes et du Plateau hudsonien. Il contribuerait aussi à l'objectif de protéger 8 % de la superficie totale du Québec. Il répondrait également à l'entente *Sanarrutik*, un partenariat signé en 2002 entre le gouvernement du Québec et les Inuits du Nunavik en vue d'accélérer le développement communautaire et économique dans le nord du Québec.

Les Cuestas sont de petites collines qui partent de la baie d'Hudson et qui se terminent sur les terres en escarpements extraordinaires. Les Cuestas hudsoniennes sont les plus grandes cuestas au Québec. Le Plateau hudsonien est un vaste terrain plat qui regroupe plusieurs grands lacs et longues rivières, et qui abrite un nombre important d'espèces animales et végétales.

Le territoire de ce parc a été réservé en 1991 et a été inclus dans le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* de l'ARK en 1998. Le groupe de travail a été mis sur pied en 2002 et la validation sur le terrain a été entamée en 2004. Le plan directeur provisoire sera publié par le MDDEP en avril 2008 et l'ARK doit publier un état des connaissances au cours des prochains mois.

En 2002, une partie de la région réservée a été ouverte pour l'exploration minière, mais en raison d'un manque d'intérêt, elle a depuis été fermée. En 2006, le groupe de travail a demandé la possibilité d'inclure le bassin hydrologique de la rivière Nastapoka dans les limites du parc, mais la demande a été rejetée puisque Hydro Québec avait déjà proposé un projet hydroélectrique dans la région. Ce projet serait une contrainte majeure advenant qu'il se développe, puisqu'il s'agirait d'un projet à long terme situé très près du parc. Néanmoins, le bassin hydrologique de la rivière Nastapoka a été inclus dans le territoire à l'étude à la suite de la demande du groupe de travail. Il est décrit en détail dans l'état des connaissances, mais n'est pas compris dans le plan directeur provincial.

Les principales composantes à préserver dans le parc comprennent non seulement les Cuestas et les vastes superficies d'eau, mais aussi la présence de phoques d'eau douce rares, les zones de transition de la végétation, la riche histoire et les découvertes archéologiques de la région, ainsi que la valeur culturelle du fait que la région serait fréquentée par les Inuits et les Cris.

Le projet de parc couvre une superficie de 15 549 km² ce qui en ferait le plus grand parc au Québec. Les limites du parc visent à protéger les bassins hydrographiques du lac Guillaume-Delisle et les caractéristiques fragiles du Petit lac des Loups Marins et de la Petite rivière de la Baleine. On note que 11,5 % du territoire alloué au parc se situe dans les terres de catégorie II. M. Cossette explique que la CBJNQ a préséance sur la Loi sur les parcs, c'est-à-dire que les droits des Cris et des Inuits ne seront pas touchés. Les bénéficiaires conserveront leurs droits de chasse, de trappe et de pêche dans la région et auront l'occasion d'établir d'autres pourvoies pour les activités de pêche. Cependant, aucune compensation ne sera versée pour l'exploitation de terres de catégorie II à moins qu'il ne soit ultérieurement prouvé que les droits des Inuits ont été diminués à la suite de cette utilisation.

La conservation du milieu aura préséance sur le développement économique et des pratiques écologiques seront adoptées pour le parc. L'infrastructure sera conçue de sorte à n'avoir qu'une faible incidence et les visiteurs seront mis au courant des zones fragiles et protégées. Les activités éducationnelles et récréatives encourageront la découverte du parc et un programme éducatif portera sur le patrimoine culturel et naturel de la région. Les activités récréatives auront également une faible incidence et seront principalement de nature physique, comme la randonnée, le canot et le kayak. Le territoire présente une variété de dangers naturels; les mesures de sécurité prises par les utilisateurs joueront un rôle important. Un plan de mesures d'urgence sera élaboré.

De plus, les activités des visiteurs ne doivent pas avoir l'incidence sur les activités traditionnelles des Cris ou des Inuits et ceux-ci seront avisés du fait qu'ils pourraient rencontrer des autochtones pratiquant des activités traditionnelles. Un comité d'harmonisation sera créé à titre de mécanisme de

consultation et une procédure sera présentée visant à surveiller les activités traditionnelles et à s'assurer que les visiteurs n'ont pas d'incidence sur ces dernières.

En ce qui a trait au développement économique local, le parc améliorera l'économie local en créant des emplois pour son fonctionnement et sa gestion, et offrira l'occasion de mettre sur pied des activités complémentaires à l'extérieur du parc. Les communautés de Umiujaq et Kuujuarapik-Whapmagoostui agiront à titre de voies de passages pour les visiteurs qui désirent accéder au parc et bénéficieront directement de la création du parc.

Le projet de zonage sera considéré comme un outil légal qui établira l'orientation quant au niveau de protection et de développement prévus. Le projet de zonage ne nuit pas à l'exercice des droits d'exploitation accordés aux bénéficiaires de la CBJNQ. Il y aura trois zones de préservation maximale (31,6 km²), une vaste zone de préservation (11 952,9 km²), six zones d'ambiance (3557 km²) et quatre zones de services (7,5 km²). Le zonage sera établi en fonction des habitats fragiles, des espèces animales et végétales rares, des sites archéologiques et de l'utilisation des terres.

Un membre indique que les populations locales devraient être encouragées à utiliser des tentes traditionnelles et des igloos comme abris de pêche et de chasse au lieu de cabanes puisqu'ils offrent plus intérêt pour les visiteurs. Les infrastructures existantes pourraient être utilisées comme abris pour les visiteurs.

M. Cossette mentionne qu'il est possible que certaines zones d'exploitation soient fermées aux visiteurs pendant certaines saisons, mais que ces derniers pourraient voyager avec un guide pour visiter les régions à accès plus restreint. Un membre souligne que l'état des connaissances déterminera les régions d'utilisation des terres des Inuits, mais elles ne seront pas officiellement désignées comme le sont les sentiers de piégeage des Cris. L'état des connaissances portera sur l'ensemble du territoire à l'étude et non seulement sur les limites du parc. Il comprendra donc le bassin hydrologique de la rivière Nastapoka. M. Cossette note que les limites proposées pourraient changer après l'audience publique si la majorité des gens et des organisations demandent une expansion. Cette recommandation peut être formulée par le MDDEP au gouvernement.

M. Cossette explique qu'après les audiences publiques et une fois l'autorisation environnementale du CCEK reçue, une période de 45 jours est accordée pour présenter d'autres commentaires concernant le projet de règlement pour la création du parc, qui sera publié dans la Gazette officielle. Les membres remercient M. Cossette pour sa présentation.

Procès-verbal de la 115^e réunion du CCEK
Le 31 mars et le 1^{er} avril 2008
Québec (QC)

Les membres décident que le CCEK participera aux audiences publiques en tant qu'observateur puis présentera un avis au MDDEP avec ses recommandations concernant la création du parc.

15. Dates et lieux des prochaines réunions

La 116^e réunion du CCEK aura lieu du 14 au 18 juillet au parc national des Pingaluit, près du village nordique de Kangiqsujuaq.

QuickTime™ and a
TIFF (LZW) decompressor
are needed to see this picture.

Nancy Dea
Secrétaire exécutive
Le 4 août 2008



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑎᑕᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Updated August 4 2008

MINUTES OF THE 115TH MEETING

(APPROVED)

DATE: March 31 – April 1, 2008

PLACE: Pavillon Kruger, Université Laval, Québec

PRESENT:

Kativik Regional Government appointees:

Eli Angiyou, Vice-Chairperson
Michael Barrett, Chairperson

Government of Canada appointees:

Claude Abel
Chantal Leblanc-Bélanger
Gilles H. Tremblay

Gouvernement du Québec appointees:

Jean Couture
Paule Halley
Sylvie Létourneau

Executive Secretary:

Nancy Dea

ABSENT:

David Okpik, Kativik Regional Government appointee

GUESTS:

Michel Allard, *Interim Director, Centre d'études nordiques, Université Laval*
Stéphane Cossette, *Park Services, MDDEP*
Simon St-Georges, *Coordinator of Aboriginal Affairs, Regional Forestry Division, MRNF*
Alain Thibault, *Parks Services, MDDEP*

1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The 115th Kativik Environmental Advisory Committee meeting began at 9:00 a.m. on March 31, 2008 in a conference room of Pavillion Kruger at Laval University in Québec City. The chairperson invited the members to propose changes to the agenda after which the meeting took place in accordance with the agenda below:

The agenda was adopted as follows:

1. Call to Order and Adoption of Agenda
2. Introduction to Centre d'études nordiques
3. Adoption of 114th Meeting and Teleconference Minutes
4. Correspondence and Business Arising from Last Meeting
5. Mining Development
6. Drinking Water Quality
7. Residual Material Management
8. Hazardous Waste
9. Miscellaneous
10. Forest Management
11. Budget, Secretariat and Members
12. Section 23 of the JBNQA
13. Nunavik Heritage
14. Parks and Protected Areas
15. Date and place of next meeting(s)

The motion to adopt the agenda was moved by Eli Angiyou and seconded by Jean Couture. The agenda was adopted unanimously.

2. INTRODUCTION TO CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUES

The members welcomed Michel Allard, Interim Director for the Centre d'études nordiques (CEN). Mr. Allard explained that the Pavillion Kruger, in which the meeting was being held, was part of the Faculty of forestry and geomatics at Laval University and focuses on the study of new wood products.

Mr. Allard explained that the CEN is one of 4 centers at the University dedicated to Northern research and is affiliated with ArcticNet, a network of research bodies involved in studying the impacts of climate change in the coastal Canadian Arctic.

CEN is dedicated to natural sciences and its main science objective is to improve the understanding of northern regions and environments. It also contributes to the environmental quality of Northern regions by increasing information transfer and capacity building among Inuit communities. CEN have also formed partnerships with Inuit organizations such as the KRG, Makivik and Avataq. In

Nunavik, CEN is currently involved with permafrost research and monitoring in almost all the 14 communities and is helping to develop methodologies for better monitoring practices. Other research projects by CEN members in Nunavik concern water resources, river and lake ice, tree line dynamics, animal ecology (particularly caribou) and land restoration. A research station in Kuujjuaraapik, which has been in operation since the 1960's, is host to many studies including several 2007-2008 IPY projects. The CEN also has a research station at Clear Water Lake in collaboration with the KRG, which acts as part-time base for the study of permafrost and seabed mapping in the area.

Mr. Allard also mentioned that the CEN wishes to conduct studies regarding mine tailings and is currently discussing the idea of installing monitoring equipment in the tailings of Nunavik mining companies.

Finally, the CEN believes in the concept of integrated assessment and is striving to develop, within the framework of ArcticNet, a complete assessment of the state of the environment and population in both Northern Québec and Labrador. This means gathering more data regarding human and health sciences and wildlife in collaboration with other research centers and with Inuit organizations.

One member asked how environmental and health monitoring are connected within the CEN. Mr. Allard explained that many studies have been conducted by Laval based Centre Nassivik concerning contaminants in country food, levels of PCB in breast milk, presence of lead in birds of prey due to use of lead bullets, and quality of drinking water. Furthermore, during the 2002 *Qanuippitaa?* Nunavik health study, scientists and medical professionals worked together to gather health and environmental information among the Inuit communities. This information has been added to one of the world's largest database regarding health conditions of an Indigenous population.

3. ADOPTION OF 114TH MEETING AND TELECONFERENCE MINUTES

Modifications were made to both the minutes of the 114th KEAC meeting as well as the February 4 teleconference. It was decided that the adoption of both these minutes would be postponed until the next meeting.

4. CORRESPONDENCE AND BUSINESS ARISING FROM LAST MEETING

A list of correspondence, sent and received since the last meeting, was presented to the Committee. Concerning other business arising from last meeting, the following topics were discussed:

-KEAC Website

COFEX-N has informed the Executive Secretary that there lacks a federal schematic for the environmental and social review assessment procedure on the Committee's website. The members asked that the Executive Secretary contact COFEX-N to request they to provide a diagram or chart of the federal procedure.

The members also asked that the final version of the KEAC guide for improving the transparency and public awareness of the environmental and social impact assessment and review procedure found in Section 23 of the JBNQA be posted on the website.

-Canada-wide Wastewater Effluent Strategy

A letter supporting the initiative for the development of the ITK National Position Paper regarding the impact of the Canada-wide wastewater effluent strategy on the 4 Inuit regions was sent to Environment Canada. The members asked that the Committee follow-up on this issue once the final strategy is presented.

One member asked if changes to the Fisheries Act would have an impact on this strategy and its expectation for Nunavik wastewater facilities.

-February 4, 2008 Teleconference

It was decided that the minutes from the February 4 teleconference would be attached to the minutes of the 115th KEAC meeting minutes. They will be approved at the next KEAC meeting.

5. MINING DEVELOPMENT

The members were informed that under the framework of Section 23 of the JBNQA, public hearings regarding the Canadian Royalties Nunavik Nickel Project were held in the communities of Puvirnituk, Salluit, and Kangiqsujuaq in February, 2008. During each of the hearings, representatives of the project proponents were present to explain the project. There was a high level of participation from community members, which helped to better understand public opinion regarding the implementation of the mining project.

According to information provided to the KEAC, it seems that before the public consultations were held, most participating communities had little or no access to documentation concerning the project. This constitutes a gap in the implementation of the public participation process.

It was reported that public participation seems to have been important and to have enriched the hearings. However, the simultaneous translation provided at the consultations seemed to have been poor at times. Also, even though the proponent provided a short summary of the project as well as a promotional video, there still remained a lack of available information.

The members reviewed the letter of response from the KEQC regarding the KEAC's comments concerning the project's public hearings planning process. In the letter, the KEQC president referred to a document dated 1998, in which the KEAC and the KEQC collaborated, on the subject of the public consultation procedure for development projects in Nunavik. After reviewing the KEAC archives, a reference to a review of a draft version of this document was found in the minutes of the 72nd meeting. However, no reference to the final document or a copy of that document could be found. Members agreed that the 1998 document does not appear to be public or to meet the needs regarding information and public participation.

The members will respond to the KEQC by requesting a copy of the 1998 document and to ask whether this document could be made public, especially on the KEQC or KEAC websites. The letter will also reiterate the Committee's concern with the efficiency and transparency of the public participation process.

Another letter will also be written to the provincial administrator, the Deputy Minister of the MDDEP. The letter will emphasize that the KEAC is concerned about the consultation process conducted for the analysis of the project, including the lack of documentation and the insufficient time given to the public for the review of documents. The letter will also point out that a decision is being made based on what may be an incomplete consultation and reaction from the communities being directly affected by the project. The KEAC believes that those being consulted needed more time to review and react to the information provided

Moreover, under Section 23 of the JBNQA, land use and sustainability are important aspects to be measured when considering a development project. The Nunavik Nickel Project proposes duplicate infrastructure and will result in long-term cumulative impacts. The letter submitted to the administrator will also open the door to broader discussions regarding the public consultation process found in Section 23 of the JBNQA. It was decided that a similar letter should be sent to the federal administrator since it was a joint public consultation.

Finally, a letter will be written in response to the correspondence received from the MTQ, which stated that a meeting would be held with Canadian Royalties regarding their transportation, marine and airport infrastructures. The letter will thank them for organizing such a meeting, ask for information regarding its outcome and underline that considering the increase in development projects in Nunavik, it is a convenient time to consider a revision of the environmental and social impact assessment procedure. Furthermore, the letter will re-stress the Committee's preoccupation with the duplication of transportation infrastructure in the area.

6. DRINKING WATER QUALITY

Regarding the research project to identify methods and frequency for the cleaning of household water tanks, the members were informed that the mock water tanks have been constructed and the project was officially begun in early March. A graduate student was recruited to coordinate the project. One member asked what type of plastic was used to build the tanks. The project proposal indicated that LDPE plastic was being used since it represents what is currently being used in Nunavik.

The contract has now been finalized and the first installment has been paid by the KEAC. A mid-project report is expected in 6 months. One member asked it would be possible to visit the project site or have the researches present the research project at a future meeting.

7. RESIDUAL MATERIAL MANAGEMENT

-Residual Material Management Working Group

Since the last working group meeting, the KRG had sent a letter to the MDDEP asking for financial assistance to develop a residual material management plan for Nunavik. The letter was sent in December 2007 and a response has yet to be received.

A third meeting will be held later this week to discuss the next steps for both the region and the working group.

It was noted that the KRG does have funds for the construction of infrastructure such as hazardous waste and recycling depots but does not have the funds to cover the cost of operation.

One member mentioned that a strong collaboration was needed to help reduce the cost of shipping residual material, scrap metal and hazardous waste south of the province and that a program was needed for Northern Villages to follow.

Another member asked if further progress had been made regarding the collection of halocarbons in the communities. A follow-up will be provided at the next meeting.

Another member mentioned that some communities have complained that there is a lack of empty drums available to be used in the collection of hazardous waste such as used oil and antifreeze.

-Commission on Transport and the Environment

The Committee reviewed a document concerning the state of residual material management in the province of Québec, published by the National Assembly

Commission on Transport and the Environment. A letter presenting the KEAC's comments regarding the document was sent to the Commission.

8. HAZARDOUS WASTE

-Barrels in Kuujjuaraapik

One member explained that she had done further research regarding the abandoned barrels in Kuujjuaraapik and had spoken to someone within Environment Canada to gain a better perspective on the history of this issue. She was informed that the barrels dated back to 1950 or 1960 and most of them had been brought to the site during the construction of the airport for the Mid-Canada Line project. The airport now belongs to Transport Canada however the barrels are located on provincial land. The barrels contain very thick tar or bitumen and a number of the barrels are cracking, rusting and leaking this substance onto the surrounding terrain. The barrels are also being eroded by the salty water from the Hudson Bay and are being covered by blowing sand.

In 2002, Environment Canada had contacted the Department of National Defense and were informed that any files pertaining to these barrels had been destroyed in a fire. A federal program for the clean-up of contaminated sites does exist but that a specific department needs to take responsibility of the file in order to access the available funds. Environment Canada wishes to examine a solution to this problem.

The members were informed that this topic was also discussed during the annual meeting between the KRG and the MDDEP. The MDDEP representatives stated that the provincial government also has funds set aside for the clean-up of contaminated sites and that the Kuujjuaraapik barrel site has already been identified as a priority. However, they did need a proof of sale for the land in order to proceed. It was suggested at that meeting that the Northern Village of Kuujjuaraapik should send a letter to the MDDEP requesting action be taken.

The members noted that the clean-up of the site could be undertaken jointly between both governments since both parties seem to be willing to proceed forward and have the funds to do so. The members decided to help the NV of Kuujjuaraapik draft a request to both governments for the clean-up of this site.

-Mid-Canada Line

The topic of phase two of the Mid-Canada Line clean-up was also discussed at the annual meeting between the MDDEP and the KRG. There are still over 16,000 barrels and aging infrastructure found all along these sites that need to be removed. The MDDEP suggested that KRG write a letter to the Deputy Minister requesting the funds to complete this work.

A member asked to have the website that contains information regarding the Mid-Canada Line be forwarded to them.

9. MISCELLANEOUS

-Canada's Northern Strategy

There has been no further information found regarding the request to have Nunavik included in the Federal Government's Northern Strategy for Canada. The members noted that the strategy was unclear and they are unsure of its objectives.

One member suggested the KEAC ask ITK if they have any information regarding this issue. Another member noted that the Department of Fisheries and Oceans considers Nunavik as part of the arctic and that the development of their strategies includes regions above the 60th parallel. Members noted they would continue to look into this issue.

-KEAC Environmental Awareness Campaign

The Executive Secretary noted that since the last meeting she had received samples of reusable grocery bags from a Nunavik company that specializes in promotional items for regional organizations. Although they do not produce the bags, they can design the KEAC design that will appear on the bag. She presented samples of these bags and possible logo options. Prices for printing and shipping were also discussed. The Committee decided to set aside \$5,000 for this project and asked that at least 1000 bags be printed.

It was decided that one of members, who travels often to Nunavik communities, as well as the KEAC office in Kuujuaq, would help distribute the bags.

-International Polar Year

The Executive Secretary explained that she had taken part in the review of projects applying for funding under the second call for proposal of the 2007-2008 IPY Canadian program. The review was similar to the first in that a project's merit for funding was assessed based on its cultural and social impact, training and scientific legacy and Inuit involvement. One of the projects requesting funds was one that the KEAC had supported, a follow-up to the 2002 study entitled: *Le Programme de Salubrité des Eaux Coquillières au Nunavik* regarding the health of shellfish waters in the 5 communities of Salluit, Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk and Tasiujaq.

-Environmental Monitoring and Health Surveillance: ArcticNet Case Study

The Executive Secretary explained that she took part in a workshop, sponsored by ArcticNet, to discuss environmental and health issues found in the 4 Inuit regions of Canada. The focus of the workshop was to explore how the changing climate will impact the health of the Inuit people. Four case studies have been

published to further demonstrate current environmental health issues in each region as well as possible future concerns. The case studies also presented monitoring and surveillance procedures existing in each region. These studies will be used to create a database of information regarding these issues and can be used as a reference for scientists or medical and environmental professionals.

-Makivik Magazine's Green Page

The Executive Secretary informed the members that she had been invited to help create a green page for the Makivik Magazine. By agreeing to participate, the KEAC logo will be added to the page as a primary sponsor. She presented a draft version of the page explaining that each edition will feature environmental tips according to the season in which the magazine is published, information regarding species at risk in Nunavik and will encourage people to be green by asking them to send stories and pictures of their environmental actions. The committee agreed to donate a number of reusable grocery bags as prizes.

-Earth Hour

One member explained that he and the Executive Secretary had been interviewed on CBC Radio regarding Earth Hour. The interviews were broadcast in both Nunavik and Nunavut. Earth Hour is a world-wide action to take a stand against climate change. On March 28, people were encouraged to turn off their lights for one hour in order to reduce energy consumption and therefore carbon emissions. In Nunavik, after a local radio show explained the concept of Earth Hour, over 50% of households in the community of Akulivik participated by turning off their lights.

10. FOREST MANAGEMENT

The KEAC members welcomed Simon St-Georges, Native Affairs Coordinator, Forestry Division, MRNF. He explained that recently, the MRNF was given the to assign a Director General mandate for each region. For the region of Nord-du-Québec, that person is Guy Hétu, who is based in Lebel-sur-Quévillon. This office is focused on the development and understanding of the forests, wildlife and mining interest in the region and to create projects more linked to the people who live there. Mr. St-Georges noted that he is also a member of the Hunting, Fishing, and Trapping Coordinating Committee (HFTCC).

In 2006 the forestry sector of MRNF initiated a new project to gather more information regarding the northern tree limit with the objective of either raising or confirming the status of this limit. The forest inventory began in 2007 and will continue for the next 2 years. The data will help judge the productivity of northern forests. In Nunavik, there are currently no commercial forestry practices and the interests to harvest remain community-based.

The MRNF is currently seeking legal advice regarding the implementation of the *Regulation respecting standards of forest management for forests in the domain of the State (RNI)* on all Crown lands. The regulation standards will ensure the maintenance or rehabilitation of forest cover, the protection of the combined resources of the forest environment; and the compatibility of forest management actions of the land in the public domain. This would allow for better protection of forests from unnecessary commercial practices and encourage community-based activities. It would be the responsibility of wildlife officers in Nunavik to enforce this regulation. There are provisions within this regulation linked to roads, river crossings, and wildlife habitat.

One member noted that the KEAC is concerned with the wildlife in Nunavik and how forestry development would have an impact on their habitat. Studies done in the region show a very slow recovery rate for harvested areas. Mr. St-Georges explained that it is the Wildlife Division of MRNF who examines an area for wildlife inventories, data collection and traditional activities.

Another member mentioned that according the Section 23.5.34, of the JBNQA, the KEAC must be forwarded a copy of any forest management plan that the MRNF prepares for the region. Mr. St-Georges assured the Committee that MRNF is not planning a forest management plan since there is no commercial interest in the area. Based on data collected through aerial photographs, the region demonstrates a respectable regeneration and maturity rate within forest stands but there is still no clear picture of a major harvesting potential.

Regarding the possibility of a community-based operation in Nunavik, Mr. St-Georges recommends that it should remain small and not be based on commercial production. Trees should only be harvested for firewood or small construction use and the project should be based on a single harvest rather than a long-term venture. The project should also have a goal of being sustainable. Furthermore, if the wood is taken from Category I lands, the management plan will be less complex to develop.

He further emphasized that regarding the proposed logging project between the two communities of Kuujuaq and Kangiqsualujuaq, the project should be concentrated on Category I lands, that it be based on the short-term needs of those communities and that it have a duration of no more than one year. Since the observed growth rate in the North is one quarter the rate of forests in the south it is important not to cut too many trees. He further noted that there are many variable components to consider such as soil and weather and the impact of harvesting on flora and fauna. The overall impact of such a project will depend on the treatment applied to forest stands, the time of harvest and the type of machinery used. He indicated that a winter harvest would be preferable. The members suggested that the MRNF contact the Makivik Corporation, who is acting as the project proponent, to reiterate these points and to request that any new project proposal should be presented to both the MRNF and the KEAC.

Mr. St-Georges explained that for any forestry operation on Cree Category 1 lands, it is the Band Council who provides the MRNF with a forest management plan, which includes impacts on local trappers. The trappers are considered as users of the land and any user must be consulted. In Nunavik, it is the Landholding Corporation that represents local hunters and who are the owners of Category 1 lands.

He also explained that the MRNF can designate an area as an Exceptional Forest Ecosystem, which provides further protection from harvesting operations. When an activity is proposed in such an area, the MRNF will take into account this exceptional status.

One member asked if an overall forestry inventory was planned for Nunavik. Mr. St-Georges stated that the physical study of northern forests would be extended to Kuujjuaraapik but would not cover the entire region. The members thanked their guest and asked to remain informed of any new information regarding forests or commercial activity in Nunavik.

The members decided to write a letter to Guy Héту to thank him for MRNF's presentation and to request they remain informed of any further data concerning forests in Nunavik. The letter will also underline the recommendation from the Coulombe Commission that an inventory of Nunavik forests be undertaken.

11. BUDGET, SECRETARIAT AND MEMBERS

-2008-2009 Budget

The Executive Secretary explained that she made an adjustment to the 2008-2009 budget that had been approved at the last meeting. She had to take into account that on January 1 of each year there would be a 2% increase in the cost of renting a housing unit in Kuujjuaq.

The updated budget will be resent to Robert Joly of the MDDEP and Francois Boulanger of the CEAA.

-2009-2014 5-Year Plan of Action

The members reviewed the draft 2009-2014 5-year action plan for the KEAC. Members proposed several changes and decided to add a list of the main organizations that the Committee works with. Also, it was not clear the difference between the plan's objectives and actions. The members asked that this be resolved and that a new draft be available for the next meeting.

-2008-2009 Chairperson and Vice-Chairperson

The Québec Government has yet to name an appointee as KEAC Chairperson nor has the Government of Canada named an appointee as Vice-Chairperson for

the 2008-2009 year. It was decided that Michael Barrett and Eli Angiyou would hold their respective positions until a decision was made.

12. SECTION 23 OF THE JBNQA

-Guide for the Improvement of the Procedure Found in Section 23 of the JBNQA.
The members decided that the final version of the guide for improving the transparency and public awareness of the environmental and social impact assessment and review procedure found in Section 23 of the JBNQA was ready to be made available on the KEAC website. It was asked that the document have the word draft be removed from it and be considered as final version, with the option to add further comments or modifications as they arrive.

A copy of the document has been forwarded to the stakeholders who collaborated in its realization, as well as to the KRG and the Naskapi First Nation Kawawachikamach, for comment.

The members asked that a copy of the guide also be sent to the Deputy Minister of the MDDEP for comments and that she be informed that the document is now available on the KEAC website.

13. NUNAVIK HERITAGE

The members discussed the document entitled *A Fresh Look at Cultural Heritage*, produced by the Ministry of Culture, Communications and the Status of Women. The document proposes several changes to the *Cultural Property Act* (CPA) in order to develop a new approach at protecting Québec's heritage. These changes recommend giving more power to municipalities to intervene in matters of cultural protection. It asks regional governments to map out a territorial inventory of cultural heritage.

The document also focuses on expanding or redefining the scope of the CPA by including new heritage elements such as intangible cultural heritage. This would include practices, representations, expressions, knowledge and skills that a group or community would recognize as part of their cultural heritage. For example, Inuit traditional knowledge and activities could be included in this definition.

The changes also propose to protect extraordinary landscapes. One member stated that this idea is innovative and interesting. The concept of an exceptional landscape is difficult to identify and can vary greatly from one person to another. Moreover, the Inuit people may have a different idea of an extraordinary landscape compared to people in the south.

In addition, during the analysis of development projects, including those submitted under Section 23 of the JBNQA, the impacts of a project on the landscape might be obtained from the proponent. The analysis of landscapes, however, remains an area of the environment that is difficult to study and evaluation methods are quite rare.

The MCCC has planned to conduct a public consultation in each of Québec's regions, including Nunavik. Although a date has yet to be determined, the members think it is important for the KEAC to participate and to prepare a brief after observing the comments made at the hearing.

One member asked whether protecting landscapes, such as has been proposed in the new regulation, could hinder development projects. Another member questioned the resources available for Nunavik to map the cultural heritage of its territory.

14. PARKS AND PROTECTED AREAS

- Lac-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire Park Project

The members welcomed Stéphane Cossette and Alain Thibault from Parks Services, MDDEP who had been invited to present the concept of the newest park project to undergo development in Nunavik, the Lac-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire Park Project.

Public hearings for the park project are planned for the week of June 16 in the communities of Umiujaq and Kuujjuarapik-Whapmagoostui since the park covers a large territory located between and is used by all three communities.

One of the main objectives for creating this park is to conserve a representative sample of the Hudson Cuestas and the Hudson Plateau natural regions. It would also contribute to the objective of protecting 8% of the total surface of Québec and contribute to the *Sanarrutik* agreement, a partnership agreement signed in 2002 between the Gouvernement du Québec and the Inuit of Nunavik to accelerate economic and community development in northern Quebec.

Cuestas are described as gentle slopes rising from the Hudson Bay and falling onto the land as spectacular cliffs. The Hudson Cuestas are the largest in Québec. The Hudson Plateau is a large flat terrain with numerous large lakes, long rivers and is home to important flora and fauna species.

The territory for this park was set aside in 1991 and was included in the KRG's *Master Plan for Land Use in the Kativik Region* in 1998. The working group committee was created in 2002 and field validation was begun in 2004. The provisional master plan will be published by the MDDEP in April 2008 and the KRG is currently set to publish the Status Report in the upcoming months.

In 2002, part of the proposed area was opened for mining exploration but due to lack of interest has since been closed. In 2006, the working group committee requested the possibility of including the Naskapoka River watershed within the park's boundaries but the request was rejected since Hydro-Québec had already proposed a hydroelectric project in the area. This project would be a major constraint should it move forward as it would be a long-term project and be located very near to the park. Nevertheless, the Nastapoka River watershed was included in the territory under study and the request of the working group and is describe in detail in the Status Report. They are not included in the provincial master plan.

Major components for the preservation of the proposed park area include not only the Cuestas and large surface area of water but also the presence of rare freshwater seals, the important transitional zones for vegetation, the rich history and archaeological findings in the area, as well as the cultural value of having the region frequented by both the Inuit and Cree people.

The proposed surface area of the park is 15 549 km², making it the largest park in Québec. The boundaries will protect the drainage basins of Lac-Guillaume-Delisle and the fragile features in Petit lac des Loups Marins and Petite rivière de la Baleine. 11,5% of the parks' territory is located within Category II lands. Mr. Cossette explained that the JBNQA prevails over the Park Act meaning that Inuit and Cree rights will remain unaffected. Beneficiaries will maintain their right to hunt, trap and fish in the area and will be given the opportunity to establish new outfitting operations for fishing activities. However, no compensation will be given for the use of Category II lands, unless in the future, in it proven that Inuit rights have been diminished by this use.

Conservation will take precedence over development and ecological practices will be adopted for the park. Infrastructure will be designed with low impact in mind and visitors will be made aware of the fragile and restricted areas. Educational and recreational activities will foster discovery of the park and an educational program will address both the natural and cultural heritage of the area. Recreational activities will also have low impact and will mainly consist of physical activities such as hiking, canoeing and kayaking. The territory includes a range of natural dangers so user safety will play an important role. An emergency measures plan will be developed.

Furthermore, visitor activities must not affect either Cree or Inuit traditional activities and they will be notified that they might encounter Aboriginal people practicing traditional activities. A Harmonization Committee will be established as a consultation mechanism and a procedure will be introduced to monitor traditional activities and to ensure visitors do not affect these traditional activities.

With regards to local economic development, the park will improve the local economy by creating jobs for park operation and management as well as

providing the opportunity for complementary activities to be developed outside the park. Umiujaq and Kuujuarapik-Whapmagoostui will act as the gateway communities for visitors to access the park and will benefit directly from park creation.

The proposed zoning plan will be considered as a legal tool that sets the orientation as to the degree of protection and development foreseen. The zoning plan does not hinder the exercise of harvesting rights granted to JBNQA beneficiaries. There will be three maximum preservation zones (31,6 km²), a large preservation zone (11 952,9 km²), six ambience zones (3 557 km²), and four services zones (7,5 km²). Zoning is based on evidence of fragile habitat, special flora and fauna species, archaeological sites and land use.

One member noted that the local populations should be encouraged to use traditional tents and igloos as hunting and fishing shelters rather than shacks, as it would be more interesting for visitors. Existing infrastructure could be used as shelters for visitors.

Mr. Cossette mentioned that some harvesting areas may be closed to visitors during certain seasons but that they may travel with a guide to access more restricted areas. One member pointed out that the Status Report will outline the land use areas for the Inuit but will not be officially designated like the trap lines of the Cree people. The Status Report will cover all the study area and not just the designated park boundaries meaning it will include the Naskapoka River watershed. Mr. Cossette noted that the proposed boundaries could be changed after the public hearing if the majority of individuals and organizations ask for an expansion. This recommendation can be made by the MDDEP to the Government.

Mr. Cossette explained that after the public hearings and once the KEQC gives the project an environmental authorization, there is a 45 day period to present further comments regarding the proposed regulation for the creation of the park, which will be published in the official Gazette. The members thanked Mr. Cossette for his presentation.

The members decided that the Committee would participate in the public hearings as an observer and then submit a brief to the MDDEP presenting their recommendations regarding the park's creation.

15. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING(S)

The 116th KEAC meeting will take place July 14-18 at the Parc national de Pingualuit, near the community of Kangiqsujuaq.

KEAC 115th Meeting Minutes
March 31 & April 1, 2008
Québec, Qc

QuickTime™ and a
PDF (Acrobat) decompressor
are needed to see this picture.

Nancy Dea
Executive Secretary
August 4, 2008